

le revenu ou sur la propriété immobilière. Mais, Dieu merci, nous n'en sommes pas encore rendus là ; et il faut espérer que les administrateurs de la chose publique auront toujours assez de prudence et d'habileté pour gouverner sans avoir recours à ce remède *in extremis*. Alors, pourquoi donc, nous le répétons, hésiterait-on à donner tous les renseignements demandés, et à dire toute la vérité ? Si on a beaucoup d'enfants, si on a quintuplé la valeur et le revenu d'une propriété, peut-on ne pas être heureux de le faire connaître ! Si cet inventaire fait notre éloge, une certaine satisfaction personnelle n'est-elle pas légitime, lors même qu'elle se trahirait un peu ! Admettons que les réponses aux questions des recenseurs peuvent être pénibles quelquefois, mais seulement dans des circonstances différentes de celles que nous venons de supposer.

Que l'on dépouille donc, s'ils existent encore quelque part, des préjugés qui n'ont plus d'excuse, et qui ne peuvent que rendre ridicules ceux qui les entretiennent. Que chacun facilite la tâche difficile des officiers préposés au recensement. La loi et nos intérêts religieux, nationaux et politiques, nous en font un devoir de conscience.

HYPNOTISME

Les phénomènes produits par le magnétisme paraissent étrangers aux lois connues de la nature. Aussi ces phénomènes, quelquefois ridicules en apparence, sont si sérieux, que le P. Ventura les regardait comme *un des plus grands événements de notre siècle*, et que le P. Lacordaire les appelait *un demi-jour effrayant sur le monde invisible*. C'est dire assez que ces pratiques de magnétisme, de mesmerisme, d'hypnotisme, etc., peuvent avoir du danger pour la paix des familles, pour la santé, la raison et le salut des personnes qui s'y adonnent soit comme acteurs, soit comme spectateurs ; et s'il était possible de les faire cesser entièrement, la chose serait désirable ; mais on ne saurait l'espérer ; le mal a pris de trop grandes proportions. Puisque ce fléau ne saurait être arrêté dans sa marche, le seul moyen de garantir de ses dangers, c'est de faire connaître les principes qui, en ces sortes de circonstances, doivent servir de règles aux catholiques, quels qu'ils soient.

La foi à l'intervention des esprits dans les choses de ce monde, est une croyance qui semble aujourd'hui surannée : on la rangerait volontiers parmi les erreurs qui ont fait leur temps et que les lumières de la civilisation ont dissipées. Des catholiques même, par légèreté, semblent partager cette incrédulité pratique, sans